



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 18346

Numéro SIREN : 433 474 665

Nom ou dénomination : 15 MATIGNON

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2017 sous le numéro de dépôt 104962

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 03-11-2017

N° DE DEPOT : 104962

N° GESTION : 2000B18346

N° SIREN : 433474665

DENOMINATION : 15 MATIGNON

ADRESSE : 15 AV MATIGNON 75008 PARIS

MILLESIME : 2016

# **SA 15 MATIGNON**

Numéro SIRET : **43347466500018**

Code APE : **5610A**

15 avenue Matignon  
75008 PARIS

**COMPTES ANNUELS**

du 01/01/2016 au 31/12/2016

# Sommaire

<b>Bilan</b>	<b>2</b>
<b>ACTIF</b>	<b>2</b>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
<b>PASSIF</b>	<b>3</b>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
<b>Compte de résultat</b>	<b>4</b>
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>6</b>
<i>PREAMBULE</i>	<i>6</i>
<i>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</i>	<i>6</i>
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE</i>	<i>6</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>6</i>
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	<i>7</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>8</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>9</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>10</i>
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	<i>10</i>
<i>INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL</i>	<i>11</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>12</i>
<i>COMPTE RENDU DES TRAVAUX</i>	<i>13</i>
<i>RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	<i>14</i>

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	22 590	2 010	20 581	20 581	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	7 580	7 580		1 425	- 1 425
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 583	129 690	86 893	87 498	- 605
Autres immobilisations corporelles	3 273 926	3 097 746	176 179	186 018	- 9 839
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes				2 330	- 2 330
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	100 226		100 226	101 018	- 792
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 620 905</b>	<b>3 237 026</b>	<b>383 879</b>	<b>398 869</b>	<b>- 14 990</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	50 793		50 793	53 852	- 3 059
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	23 715		23 715	21 524	2 191
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 378	- 1 378
. Personnel	35 668		35 668	9 208	26 460
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfiques	64 158		64 158	68 903	- 4 745
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 245		11 245	6 836	4 409
. Autres	16 849		16 849	19 813	- 2 964
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	190 077		190 077	361 596	- 171 519
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	26 448		26 448	100 577	- 74 129
<b>TOTAL (II)</b>	<b>418 952</b>		<b>418 952</b>	<b>643 687</b>	<b>- 224 735</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 039 857</b>	<b>3 237 026</b>	<b>802 831</b>	<b>1 042 556</b>	<b>- 239 725</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2016</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2015</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 93 330)	93 330	93 330	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	130 648	130 648	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	650	650	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	125 089	12 339	112 750
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-262 305	112 750	- 375 055
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>87 412</b>	<b>349 717</b>	<b>- 262 305</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	20 000		20 000
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	150 000	12 669	137 331
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 879	309 256	- 116 377
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	170 855	152 464	18 391
. Organismes sociaux	128 488	167 000	- 38 512
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 236	8 341	14 895
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 881	43 109	- 13 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	80		80
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>695 419</b>	<b>692 839</b>	<b>2 580</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>802 831</b>	<b>1 042 556</b>	<b>- 239 725</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2016</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2015</b> (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	3 704 516		3 704 516	4 310 108	- 605 592	-14,05
Production vendue services						
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>3 704 516</b>		<b>3 704 516</b>	<b>4 310 108</b>	<b>- 605 592</b>	<b>-14,05</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			8 700	12 234	- 3 534	-28,89
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			60 621	76 397	- 15 776	-20,65
Autres produits			2 174	229	1 945	849,34
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 776 012</b>	<b>4 398 967</b>	<b>- 622 955</b>	<b>-14,16</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			210 609	264 491	- 53 882	-20,37
Variation de stock (marchandises)			3 059	6 201	- 3 142	-50,67
Achats de matières premières et autres approvisionnements			787 216	884 770	- 97 554	-11,03
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			994 588	981 446	13 142	1,34
Impôts, taxes et versements assimilés			66 804	73 045	- 6 241	-8,54
Salaires et traitements			1 418 001	1 531 810	- 113 809	-7,43
Charges sociales			463 975	494 454	- 30 479	-6,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			74 232	52 026	22 206	42,68
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			20 000		20 000	N/S
Autres charges			724	87	637	732,18
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 039 208</b>	<b>4 288 330</b>	<b>- 249 122</b>	<b>-5,81</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-263 196</b>	<b>110 637</b>	<b>- 373 833</b>	<b>337,89</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés				2 665	- 2 665	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			290		290	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>290</b>	<b>2 665</b>	<b>- 2 375</b>	<b>-89,12</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés			232	684	- 452	-66,08
Différences négatives de change			3		3	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>235</b>	<b>684</b>	<b>- 449</b>	<b>-65,64</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>54</b>	<b>1 980</b>	<b>- 1 926</b>	<b>-97,27</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-263 142</b>	<b>112 617</b>	<b>- 375 759</b>	<b>333,66</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	97	934	- 837	-89,61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>97</b>	<b>934</b>	<b>- 837</b>	<b>-89,61</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-96</b>	<b>-934</b>	<b>838</b>	<b>89,72</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-933	-1 067	134	12,56
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 776 302</b>	<b>4 401 632</b>	<b>- 625 330</b>	<b>-14,21</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>4 038 607</b>	<b>4 288 881</b>	<b>- 250 274</b>	<b>-5,84</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-262 305</b>	<b>112 750</b>	<b>- 375 055</b>	<b>332,64</b>
Dont Crédit-bail mobilier	962	4 150	- 3 188	-76,82
Dont Crédit-bail immobilier				

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 802 831,09 E.

Le résultat net comptable est une perte de 262 305,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général de 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation des comptes annuels et des conventions générales et des adaptations professionnelles (avis du Conseil National de la Comptabilité – C. Com art R123-180 et PCG art 531-1§1).

#### **1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilisation économique estimée.

#### **2. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### 3. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

## AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution des charges de personnel d'un montant de 63.225 E
- Constatation d'une créance d'impôt de 63.225 E (demande de restitution en cours).

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 620 905 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 170			30 170
Immobilisations corporelles	3 476 269	62 364	48 124	3 490 509
Immobilisations financières	101 018		792	100 226
<b>TOTAL</b>	<b>3 607 457</b>	<b>62 364</b>	<b>48 916</b>	<b>3 620 905</b>

Amortissements et provisions d'actif = 3 237 026 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 165	1 425		9 590
Immobilisations corporelles	3 200 423	72 808	45 794	3 227 436
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>3 208 588</b>	<b>74 232</b>	<b>45 794</b>	<b>3 237 026</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Conces.-brevet-licences- marques	20 581	0	20 581	Non amortiss.
Logiciels	2 010	2 010	0	de 1 à 2 ans
Site internet	7 580	7 580	0	3 ans
Materiels de salle	59 059	24 546	34 512	de 3 à 5 ans
Materiels	157 524	105 144	52 380	de 1 à 10 ans
Travaux	2 728 505	2 580 944	147 561	Non amortiss.
Honoraires travaux	507 017	507 017	0	10 ans
Matériel de bureau & infor.	10 942	8 468	2 475	de 3 à 5 ans
Oeuvres d'art (non amortissables)	25 769	0	25 769	Non amortiss.
Mobiliers	1 692	1 318	375	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>3 520 679</b>	<b>3 237 026</b>	<b>283 653</b>	

**Etat des créances = 278 308 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	100 226		100 226
Actif circulant & charges d'avance	178 082	178 082	
<b>TOTAL</b>	<b>278 308</b>	<b>178 082</b>	<b>100 226</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 5 056 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 056
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>5 056</b>

**Charges constatées d'avance = 26 448 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 93 330 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9333	10,00	93 330
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>9333</b>	<b>10,00</b>	<b>93 330</b>

**Provisions = 20 000 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées		20 000			20 000
Provisions pour risques &					
<b>TOTAL</b>		<b>20 000</b>			<b>20 000</b>

**Etat des dettes = 695 419 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	150 000	36 940	113 060	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	192 879	192 879		
Dettes fiscales & sociales	352 460	352 460		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	80	80		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>695 419</b>	<b>582 359</b>	<b>113 060</b>	

**Charges à payer par postes du bilan = 310 874 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	63 388
Dettes fiscales & sociales	247 486
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>310 874</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### *Ventilation du chiffre d'affaires = 3 704 516 E*

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	3 704 516	100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 704 516</b>	<b>100.00 %</b>

#### *Autres informations relatives au compte de résultat*

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

### AUTRES INFORMATIONS

#### *Rémunération des dirigeants*

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### *Engagements hors bilan*

Les indemnités de départ en retraite n'ont fait l'objet d'aucune provision dans les comptes. Aucun engagement de retraite ne figure en hors bilan, car le nombre, l'ancienneté du personnel et son âge réduit conduiraient à une provision non significative.

Le fonds de commerce a été donné en garantie et a donc fait l'objet d'un nantissement dans le cadre de la souscription d'un emprunt auprès de la banque CIC pour un montant de 180.000 €.

#### *Ventilation des effectifs moyens par catégorie*

Catégorie de salariés	Effectif
Cadres administratifs	1
Cadres salle	1
Cadres cuisine	3
Employés salle	16
Employés cuisine	24
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

#### *Détournement de fonds*

La société a fait l'objet d'un détournement de fonds en juillet 2014 portant sur la somme d'un trimestre de loyer. Ce détournement a été constaté en charge exceptionnelle.

Une plainte a été déposée et une procédure est actuellement en cours auprès de la banque afin d'être indemnisé pour tout ou partie du montant détourné.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

#### Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs	71 097	22 721	93 818
Montants de l'exercice	9 163		
<b>Sous-total</b>	<b>80 260</b>	<b>22 721</b>	<b>102 981</b>

Redevances restant dues	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus	2 948		2 948
Entre 1 et 5 ans			
A plus de 5 ans			
<b>Sous-total</b>	<b>2 948</b>		<b>2 948</b>

Coût total du crédit-bail	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>83 208</b>	<b>22 721</b>	<b>105 929</b>

#### Postes concernant les parties liées

Postes	Montant concernant les parties liées (en Euros)
	JEAN-GEORGES ENTREPRISES LLC
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Dettes rattachées à des participations	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	-29 090
Autres dettes	
Charges Financières	
<b>TOTAL</b>	<b>-29 090</b>

Comme prévu dans l'article R 123-199-1 du Code de commerce, nous vous informons que toutes les transactions intragroupes sont conclues à des conditions normales de marché à l'exception des conventions suivantes :

- La convention de Prestation de services du 15 décembre 2006 entre 15 MATIGNON et Jean-Georges Vongerichten : montant : 74 090 €.

**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 5 056 E**

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Etat - produits a recevoir( 44870000000 )	5 056
<b>TOTAL</b>	<b>5 056</b>

**Charges constatées d'avance = 26 448 E**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constatées d'avance( 48600000000 )	3 762
Ccav maintenance( 48615600000 )	3 499
Ccav assurances( 48616000000 )	11 341
Ccav loyers( 48661300000 )	1 944
Ccav impots et taxes( 48663000000 )	2 080
Ccav medecine du travail( 48664700000 )	3 822
<b>TOTAL</b>	<b>26 448</b>

**Annexes aux comptes annuels (suite)****Charges à payer = 310 874 E**

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Frs factures non parvenues( 40810000000 )	63 388
<b>TOTAL</b>	<b>63 388</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Dettes provisionnees congés payés( 42820000000 )	158 768
Prov charges soc. sur congés payés( 43820000000 )	58 837
Etat charges à payer( 44860000000 )	13 202
Format.prof.continue( 44861000000 )	16 680
<b>TOTAL</b>	<b>247 486</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Conformément à la mission qui nous a été confiée par les dirigeants set qui a fait l'objet de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SA 15 Matignon relatifs à l'exercice 2016.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes

Total du bilan	802 831
Chiffre d'affaires hors taxes	3 704 516
Résultat net de l'exercice (perte)	-262 305

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Pour BRS  
Fait à PARIS

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

## Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	93 330	93 330	93 330	93 330	93 330
b ) Nombre d'actions émises	9 333	9 333	9 333	9 333	9 333
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	3 704 516	4 310 108	4 429 366	4 465 431	4 708 787
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-169 006	163 709	59 236	54 519	207 957
c ) Impôt sur les bénéfices	-933	-1 067	-533	21 336	-3 537
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-168 073	164 776	59 769	33 183	211 494
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-262 305	112 750	18 041	-4 612	176 872
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-18	18	6	4	23
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-28	12	2	-0	19
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés	45	49	48	50	51
b ) Montant de la masse salariale	1 418 001	1 531 810	1 504 552	1 524 833	1 497 134
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	463 975	494 454	495 091	533 103	528 938

**PHILIPPE ROUER**  
**133 bis, rue de l'Université**  
**75007 PARIS**

**15 MATIGNON SA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**ET RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Ce document comporte 20 pages

**PHILIPPE ROUER**  
133 bis, rue de l'Université  
75007 PARIS

**15 MATIGNON SA**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2016**

Ce document comporte 16 pages

# **15 MATIGNON SA**

Siège social :

**15, Avenue Matignon  
75008 PARIS**

SA au capital de € 93 330  
RCS PARIS B 433 474 665

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 15 MATIGNON SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

PARIS, le 5 octobre 2017



**PHILIPPE ROUER**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	22 590	2 010	20 581	20 581	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	7 580	7 580		1 425	- 1 425
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 583	129 690	86 893	87 498	- 605
Autres immobilisations corporelles	3 273 926	3 097 746	176 179	186 018	- 9 839
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes				2 330	- 2 330
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	100 226		100 226	101 018	- 792
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 620 905</b>	<b>3 237 026</b>	<b>383 879</b>	<b>398 869</b>	<b>- 14 990</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	50 793		50 793	53 852	- 3 059
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	23 715		23 715	21 524	2 191
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 378	- 1 378
. Personnel	35 668		35 668	9 208	26 460
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	64 158		64 158	68 903	- 4 745
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 245		11 245	6 836	4 409
. Autres	16 849		16 849	19 813	- 2 964
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	190 077		190 077	361 596	- 171 519
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	26 448		26 448	100 577	- 74 129
<b>TOTAL (II)</b>	<b>418 952</b>		<b>418 952</b>	<b>643 687</b>	<b>- 224 735</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 039 857</b>	<b>3 237 026</b>	<b>802 831</b>	<b>1 042 556</b>	<b>- 239 725</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
<b>Capitoux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 93 330)	93 330	93 330	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	130 648	130 648	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	650	650	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	125 089	12 339	112 750
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-262 305	112 750	- 375 055
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>87 412</b>	<b>349 717</b>	<b>- 262 305</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	20 000		20 000
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	150 000	12 669	137 331
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 879	309 256	- 116 377
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	170 855	152 464	18 391
. Organismes sociaux	128 488	167 000	- 38 512
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 236	8 341	14 895
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 881	43 109	- 13 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	80		80
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>695 419</b>	<b>692 839</b>	<b>2 580</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>802 831</b>	<b>1 042 556</b>	<b>- 239 725</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	3 704 516		3 704 516	4 310 108	- 605 592	-14,05
Production vendue services						
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>3 704 516</b>		<b>3 704 516</b>	<b>4 310 108</b>	<b>- 605 592</b>	<b>-14,05</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			8 700	12 234	- 3 534	-28,89
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			60 621	76 397	- 15 776	-20,65
Autres produits			2 174	229	1 945	849,34
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 776 012</b>	<b>4 398 967</b>	<b>- 622 955</b>	<b>-14,16</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			210 609	264 491	- 53 882	-20,37
Variation de stock (marchandises)			3 059	6 201	- 3 142	-50,67
Achats de matières premières et autres approvisionnements			787 216	884 770	- 97 554	-11,03
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			994 588	981 446	13 142	1,34
Impôts, taxes et versements assimilés			66 804	73 045	- 6 241	-8,54
Salaires et traitements			1 418 001	1 531 810	- 113 809	-7,43
Charges sociales			463 975	494 454	- 30 479	-6,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			74 232	52 026	22 206	42,68
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			20 000		20 000	N/S
Autres charges			724	87	637	732,18
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 039 208</b>	<b>4 288 330</b>	<b>- 249 122</b>	<b>-5,81</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-263 196</b>	<b>110 637</b>	<b>- 373 833</b>	<b>337,89</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances				2 665	- 2 665	-100
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			290		290	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>290</b>	<b>2 665</b>	<b>- 2 375</b>	<b>-89,12</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés			232	684	- 452	-66,08
Différences négatives de change			3		3	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>235</b>	<b>684</b>	<b>- 449</b>	<b>-65,64</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>54</b>	<b>1 980</b>	<b>- 1 926</b>	<b>-97,27</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-263 142</b>	<b>112 617</b>	<b>- 375 759</b>	<b>333,66</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	97	934	- 837	-89,61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>97</b>	<b>934</b>	<b>- 837</b>	<b>-89,61</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-96</b>	<b>-934</b>	<b>838</b>	<b>89,72</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-933	-1 067	134	12,56
<b>Total des Produits (I+II+V+VII)</b>	<b>3 776 302</b>	<b>4 401 632</b>	<b>- 625 330</b>	<b>-14,21</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>4 038 607</b>	<b>4 288 881</b>	<b>- 250 274</b>	<b>-5,84</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-262 305</b>	<b>112 750</b>	<b>- 375 055</b>	<b>332,64</b>
Dont Crédit-bail mobilier	962	4 150	- 3 188	-76,82
Dont Crédit-bail immobilier				

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 802 831,09 E.

Le résultat net comptable est une perte de 262 305,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général de 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation des comptes annuels et des conventions générales et des adaptations professionnelles (avis du Conseil National de la Comptabilité – C. Com art R123-180 et PCG art 531-1§1).

#### **1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilisation économique estimée.

#### **2. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### 3. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### **COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution des charges de personnel d'un montant de 63.225 E
- Constatation d'une créance d'impôt de 63.225 E (demande de restitution en cours).

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 620 905 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 170			30 170
Immobilisations corporelles	3 476 269	62 364	48 124	3 490 509
Immobilisations financières	101 018		792	100 226
<b>TOTAL</b>	<b>3 607 457</b>	<b>62 364</b>	<b>48 916</b>	<b>3 620 905</b>

Amortissements et provisions d'actif = 3 237 026 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 165	1 425		9 590
Immobilisations corporelles	3 200 423	72 808	45 794	3 227 436
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>3 208 588</b>	<b>74 232</b>	<b>45 794</b>	<b>3 237 026</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Conces.-brevet-licences- marques	20 581	0	20 581	Non amortiss.
Logiciels	2 010	2 010	0	de 1 à 2 ans
Site internet	7 580	7 580	0	3 ans
Matériels de salle	59 059	24 546	34 512	de 3 à 5 ans
Matériels	157 524	105 144	52 380	de 1 à 10 ans
Travaux	2 728 505	2 580 944	147 561	Non amortiss.
Honoraires travaux	507 017	507 017	0	10 ans
Matériel de bureau & infor.	10 942	8 468	2 475	de 3 à 5 ans
Oeuvres d'art (non amortissables)	25 769	0	25 769	Non amortiss.
Mobiliers	1 692	1 318	375	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>3 520 679</b>	<b>3 237 026</b>	<b>283 653</b>	

Etat des créances = 278 308 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	100 226		100 226
Actif circulant & charges d'avance	178 082	178 082	
<b>TOTAL</b>	<b>278 308</b>	<b>178 082</b>	<b>100 226</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 056 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 056
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>5 056</b>

Charges constatées d'avance = 26 448 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 93 330 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9333	10,00	93 330
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>9333</b>	<b>10,00</b>	<b>93 330</b>

Provisions = 20 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &		20 000			20 000
<b>TOTAL</b>		<b>20 000</b>			<b>20 000</b>

Etat des dettes = 695 419 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	150 000	36 940	113 060	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	192 879	192 879		
Dettes fiscales & sociales	352 460	352 460		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	80	80		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>695 419</b>	<b>582 359</b>	<b>113 060</b>	

Charges à payer par postes du bilan = 310 874 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	63 388
Dettes fiscales & sociales	247 486
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>310 874</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Ventilation du chiffre d'affaires = 3 704 516 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	3 704 516	100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 704 516</b>	<b>100.00 %</b>

#### Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

### AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### Engagements hors bilan

Les indemnités de départ en retraite n'ont fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

Aucun engagement de retraite ne figure en hors bilan, car le nombre, l'ancienneté du personnel et son âge réduit conduiraient à une provision non significative.

Le fonds de commerce a été donné en garantie et a donc fait l'objet d'un nantissement dans le cadre de la souscription d'un emprunt auprès de la banque CIC pour un montant de 180.000 €.

#### Ventilation des effectifs moyens par catégorie

Catégorie de salariés	Effectif
Cadres administratifs	1
Cadres salle	1
Cadres cuisine	3
Employés salle	16
Employés cuisine	24
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

#### Détournement de fonds

La société a fait l'objet d'un détournement de fonds en juillet 2014 portant sur la somme d'un trimestre de loyer. Ce détournement a été constaté en charge exceptionnelle.

Une plainte a été déposée et une procédure est actuellement en cours auprès de la banque afin d'être indemnisé pour tout ou partie du montant détourné.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

## Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs	71 097	22 721	93 818
Montants de l'exercice	9 163		
<b>Sous-total</b>	<b>80 260</b>	<b>22 721</b>	<b>102 981</b>

Redevances restant dues	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus	2 948		2 948
Entre 1 et 5 ans			
A plus de 5 ans			
<b>Sous-total</b>	<b>2 948</b>		<b>2 948</b>

Coût total du crédit-bail	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>83 208</b>	<b>22 721</b>	<b>105 929</b>

## Postes concernant les parties liées

Postes	Montant concernant les parties liées (en Euros)
	JEAN-GEORGES ENTREPRISES LLC
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Dettes rattachées à des participations	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	-29 090
Autres dettes	
Charges Financières	
<b>TOTAL</b>	<b>-29 090</b>

Comme prévu dans l'article R 123-199-1 du Code de commerce, nous vous informons que toutes les transactions intragroupes sont conclues à des conditions normales de marché à l'exception des conventions suivantes :

- La convention de Prestation de services du 15 décembre 2006 entre 15 MATIGNON et Jean-Georges Vongerichten : montant : 74 090 €.

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 5 056 E*

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - produits à recevoir( 44870000000 )	5 056
<b>TOTAL</b>	<b>5 056</b>

*Charges constatées d'avance = 26 448 E*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 48600000000 )	3 762
Ccav maintenance( 48615600000 )	3 499
Ccav assurances( 48616000000 )	11 341
Ccav loyers( 48661300000 )	1 944
Ccav impôts et taxes( 48663000000 )	2 080
Ccav medecine du travail( 48664700000 )	3 822
<b>TOTAL</b>	<b>26 448</b>

### Annexes aux comptes annuels (suite)

*Charges à payer = 310 874 E*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues( 40810000000 )	63 388
<b>TOTAL</b>	<b>63 388</b>
Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées congés payés( 42820000000 )	158 768
Prov charges soc. sur congés payés( 43820000000 )	58 837
Etat charges à payer( 44860000000 )	13 202
Format.prof.continue( 44861000000 )	16 680
<b>TOTAL</b>	<b>247 486</b>

**Annexes aux comptes annuels (suite)****COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par les dirigeants set qui a fait l'objet de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SA 1S Matignon relatifs à l'exercice 2016.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes

Total du bilan	802 831
Chiffre d'affaires hors taxes	3 704 516
Résultat net de l'exercice (perte)	-262 305

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Pour BRS  
Fait à PARIS

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	93 330	93 330	93 330	93 330	93 330
b ) Nombre d'actions émises	9 333	9 333	9 333	9 333	9 333
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	3 704 516	4 310 108	4 429 366	4 465 431	4 708 787
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-169 006	163 709	59 236	54 519	207 957
c ) Impôt sur les bénéfices	-933	-1 067	-533	21 336	-3 537
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-168 073	164 776	59 769	33 183	211 494
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-262 305	112 750	18 041	-4 612	176 872
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-18	18	6	4	23
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-28	12	2	-0	19
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés	45	49	48	50	51
b ) Montant de la masse salariale	1 418 001	1 531 810	1 504 552	1 524 833	1 497 134
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	463 975	494 454	495 091	533 103	528 938

**PHILIPPE ROUER**  
133 bis, rue de l'Université  
75007 PARIS

**15 MATIGNON SA**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

## **15 MATIGNON SA**

Siège social :

**15, Avenue Matignon  
75008 PARIS**

SA au capital de € 93 330  
RCS PARIS B 433 474 665

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale :**

En application de l'article R225-30 du code de commerce, j'ai été informé que l'exécution d'une convention, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :


1. **Convention de licence de savoir-faire et d'assistance technique conclue avec la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA) :**

*Dirigeant concerné :* M. J-G. VONGERICHTEN en sa qualité de Président du conseil d'administration de votre Société et de dirigeant et associé majoritaire de la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA)

*Nature et modalités :* cette convention porte sur les prestations de savoir-faire et d'assistance technique fournies par la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA) dans le cadre de l'exploitation du restaurant.

Le montant de la redevance prise en charge par votre société sur l'exercice écoulé s'élève à 74 090 € HT au titre des prestations de savoir-faire et d'assistance technique rendues par la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA). Cette redevance forfaitaire est calculée à raison de 2% du chiffre d'affaires HT de la société, conformément aux modalités arrêtées par l'avenant N° 3 à cette convention sur autorisation du conseil d'administration du 14 novembre 2013.

PARIS, le 5 octobre 2017



**PHILIPPE ROUER**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

## 15 MATIGNON

Société anonyme au capital social de 93.330 euros  
Siège social : 15, avenue Matignon – 75008 Paris  
RCS Paris 433 474 665

---

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 OCTOBRE 2017

*L'an deux-mille dix-sept,*

*le 20 octobre,*

*à 11 heures,*

En application de l'article 17 des statuts et des dispositions de l'article L.277-3 du Code de commerce, les actionnaires de la société **15 MATIGNON**, société anonyme au capital social de 93.330 euros, dont le siège social est situé au 15, avenue Matignon – 75008 Paris (France), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 433 474 665 (ci-après la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire (ci-après, l'« **Assemblée** »), dans les locaux du cabinet Miguérès Moulin, sis 45, avenue Montaigne – 75008 Paris (5<sup>ème</sup> étage), sur convocation régulièrement adressée par Monsieur Jean-Georges Vongerichten, en sa qualité de Président-Directeur Général, dûment autorisé à cet effet par le Conseil d'Administration de la Société aux termes des décisions en date du 5 octobre 2017.

Il a été établi des feuilles de présence qui ont été émargées par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

#### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES ET ONT EMARGE LES FEUILLES DE PRESENCE :**

- la société Jean-Georges Entreprises LLC, détenant 6.205 actions, représentant 66,48% du capital et des droits de vote de la Société, représentée par Monsieur Dominique de Charrin aux termes d'un pouvoir spécial en date du 5 octobre 2017 ;
- Monsieur Jean-Georges Vongerichten, détenant 1 action, représentant 0,01% du capital et des droits de vote de la Société, représentée par Monsieur Dominique de Charrin aux termes d'un pouvoir spécial en date du 5 octobre 2017 ;
- la société Artemis SA, détenant 350 actions, représentant 3,75% du capital et des droits de vote de la Société, représentée par Monsieur Dominique de Charrin en qualité de représentant permanent ; et
- Monsieur Eric Précigoux, détenant 443 actions, représentant 4,75% du capital et des droits de vote de la Société, représentée par Monsieur Dominique de Charrin aux termes d'un pouvoir spécial en date du 19 octobre 2017.

#### **ONT VOTE PAR CORRESPONDANCE (et leurs bulletins de vote sont joints en Annexe 2 au présent procès-verbal) :**

- Monsieur Luc Besson, détenant 2.333 actions, représentant 25% du capital et des droits de vote de la Société ; et
- Monsieur Gérard Bal, détenant 1 action, représentant 0,01% du capital et des droits de vote de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique de Charrin, en sa qualité de représentant permanent de la société Artémis, conformément aux termes du pouvoir spécial en date du 19 octobre 2017 qui lui a été consenti par Monsieur Jean-Georges Vongerichten en sa qualité de Président-Directeur Général.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, il n'est nommé aucun scrutateur.

Madame Anne-Flore Millet est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Les feuilles de présence, certifiées sincères et véritables par les membres du bureau, ainsi que les bulletins de vote par correspondance figurant en Annexe 2 au présent procès-verbal permettent de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance représentent les 9.333 actions composant le capital social de la Société, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président de séance constate en conséquence que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance constate que Monsieur Philippe Rouer, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président de séance rappelle qu'il est envisagé de procéder à la transformation de la Société, actuellement immatriculée sous forme de société anonyme, en société par actions simplifiée, à l'effet de simplifier et d'assouplir le mode de gouvernance de la Société, lequel n'est plus adapté aux besoins actuels de la Société compte tenu de sa rigidité. A ce titre, il est prévu que la Société, dans sa nouvelle forme sociale issue de la transformation, soit dirigée par un président unique.

D'autre part, il est rappelé que le dernier exercice social de la Société ayant pris fin le 31 décembre 2016, il est également envisagé de procéder à l'approbation annuelle des comptes sociaux de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce. Il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société a arrêté lesdits comptes et proposé une affectation du résultat de la Société aux termes de la réunion en date du 5 octobre 2017, conformément aux stipulations statutaires.

Dans ce contexte, le Président de séance dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration de la Société en date du 5 octobre 2017, ayant arrêté les comptes sociaux 2016 et décidé de convoquer l'Assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes titulaire ;
- les pouvoirs spéciaux consentis par la société Jean-Georges Entreprises LLC, Monsieur Jean-Georges Vongerichten et Monsieur Eric Précigoux ;
- les formulaires de vote par correspondance de Monsieur Luc Besson et Monsieur Gérard Bai ;
- les feuilles de présence à l'Assemblée certifiées conformes par les membres du bureau ;
- un exemplaire des statuts actuels de la Société et les projets de nouveaux statuts de la Société dont une copie figure en Annexe 1 au présent procès-verbal ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2016 ;
- les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat, annexe) ;

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ;
- le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites ;
- le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- le rapport spécial du Conseil d'Administration sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée
- les lettres de démission des membres actuels du Conseil d'administration et du Président-Directeur Général ; et
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée ;

Puis le Président de séance déclare que

- (i) le Commissaire aux comptes a été dûment informé du projet de décisions soumis à l'approbation de l'Assemblée et que l'ensemble des documents et renseignements nécessaires lui a été transmis en temps utile afin de lui permettre d'établir ses rapports ;
- (ii) tous les documents prévus par la loi ont été adressés aux actionnaires conformément aux stipulations statutaires et aux dispositions légales et réglementaires applicables, et tenus à leur disposition au siège social.

Le Président de séance déclare par ailleurs que, à compter de la convocation de l'Assemblée, la Société a fait droit aux demandes de documents et renseignements qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

***Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :***

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les plans d'options de souscription ou achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux 2016 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des charges non déductibles ; et
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

***Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :***

- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée ; et
- Modification des statuts de la Société en conséquence de la transformation et approbation des nouveaux statuts de la Société.

***Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :***

- Constatation de la démission des membres du Conseil d'Administration et du Président-Directeur Général, avec effet à compter de la transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Nomination du premier Président de la Société, avec effet à compter de la transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Confirmation des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire et des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant ; et
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président de séance donne lecture des rapports du Conseil d'Administration, des rapports du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**L'ASSEMBLEE EST APPELEE A SE PRONONCER SUR LES RESOLUTIONS SUIVANTES :**

**RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE :**

**PREMIERE RESOLUTION**

***Examen et approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016***

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes titulaire sur les comptes sociaux 2016, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, approuvent les comptes annuels (en ce compris, le bilan, le compte de résultats et l'annexe) arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils leur ont été présentés et faisant apparaître une perte de (262.305,14) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Actionnaires approuvent la gestion sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et donnent au Président-Directeur Général et aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat respectif pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

***Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016***

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes titulaire sur les comptes sociaux 2016, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (262.305,14) euros, (i) au poste « *Autres réserves* » à hauteur de 125.089,05 euros pour le porter de la somme de 125.089,05 euros à la somme de 0 euro et (ii) au poste « *Report à nouveau* » à hauteur du solde, pour le porter de la somme de 0 euro à la somme négative de (137 216,09) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende ou autre revenu éligible à l'abattement ni aucun autre revenu non éligible à l'abattement n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION**

***Approbation des charges non déductibles***

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, les Actionnaires constatent qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39.4 dudit code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

##### ***Examen et approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce***

Les Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes titulaire sur les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuvent ce rapport et prennent acte qu'aucune nouvelle convention visée par l'article L.225.38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; seules des conventions autorisées antérieurement ont produit leurs effets au cours de l'exercice.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

##### ***Transformation de la Société en société par actions simplifiée***

Les Actionnaires, sur proposition du Président-Directeur Général, et après avoir pris connaissance :

- du projet de nouveaux statuts de la Société ;
- du rapport du Conseil d'administration sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée en date du 5 octobre 2017 ; et
- du rapport du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société en date du 5 octobre 2017.

et après avoir constaté que :

- (a) la Société a plus de deux ans d'existence,
- (b) le bilan de ses deux premiers exercices sociaux a été établi et approuvé par les actionnaires ;
- (c) la Société ne procède pas à une offre au public et toutes ses actions revêtent la forme nominative (en ce sens qu'elles ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé) ; et
- (d) plus généralement, la Société remplit toutes les conditions requises pour sa transformation et la situation de la Société est compatible avec le régime applicable aux sociétés par actions simplifiées, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables,

décident, en application des dispositions des articles L.225-244 et L.227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en société par actions simplifiée, avec effet immédiat à compter de la présente décision, et

donnent tous pouvoirs au futur Président de la Société (dans sa nouvelle forme sociale) à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités et autres requises au titre de la transformation de la Société.

Cette transformation, effectuée dans les conditions prévues par les lois en vigueur, n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle et, à ce titre, la durée de la Société reste inchangée.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiée et par les nouveaux statuts ci-après adoptés.

L'ensemble des dispositions légales et statutaires régissant la Société sous sa nouvelle forme seront applicables à l'établissement, au contrôle et à l'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **SIXIEME RESOLUTION**

### ***Modification des statuts de la Société en conséquence de la transformation et approbation des nouveaux statuts de la Société***

En conséquence de la transformation de la Société en société par actions simplifiée en vertu de la décision précédente, les Actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, et après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés,

approuvent l'ensemble des modifications à apporter aux statuts de la Société conformément au projet de statuts modifiés, et adoptent dans toutes leurs stipulations, et article par article, les nouveaux statuts de la Société (dont le texte figure en Annexe 1 au présent procès-verbal), lesquels deviennent les nouveaux statuts de la Société et entrent en vigueur à compter de la présente décision, et

donnent tous pouvoirs au futur Président de la Société (dans sa nouvelle forme sociale) à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités et autres requises au titre de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la Société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

## **SEPTIEME RESOLUTION**

### ***Constatation de la démission des membres du Conseil d'administration et du Président-Directeur Général, avec effet à compter de la transformation de la Société en société par actions simplifiée***

Les membres du Conseil d'administration et le Président-Directeur Général de la Société ont fait part de leur décision de démissionner de leurs fonctions respectives par lettres en date du 5 octobre 2017, aux termes desquelles il est indiqué que lesdites démissions prendront effet à compter de la date de la transformation de la Société en société par actions simplifiée, soit à l'issue de la présente réunion.

En conséquence de la première décision ci-dessus, les associés de la Société, dans sa nouvelle forme juridique, prennent acte de la démission intervenue ce jour de :

- Monsieur Jean-Georges Vongerichten, en qualité de membre du Conseil d'Administration et de Président-Directeur Général ;
- Monsieur Gérard Bal, en qualité de membre du Conseil d'Administration ; et
- la société Artemis, en qualité de membre du Conseil d'Administration,

et les remercient pour le rôle qu'ils ont joué dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée leur donne quitus entier et définitif de leur gestion.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **HUITIEME RESOLUTION**

### ***Nomination du premier Président de la Société, avec effet à compter de la transformation de la Société en société par actions simplifiée***

Après échanges de vues, les associés de la Société, dans sa nouvelle forme juridique, décident de nommer Monsieur Jean-Georges Vongerichten, né le 16 mars 1957 à Strasbourg (67), de nationalité française, demeurant au 241 West 14th Street, New-York, NY 10010, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de premier Président de la Société, avec effet immédiat à compter de la présente décision.

Monsieur Jean-Georges Vongerichten est désigné pour une durée illimitée.

Monsieur Jean-Georges Vongerichten exercera ses pouvoirs conformément aux nouveaux statuts de la Société, tels qu'ils ont été approuvés aux termes de l'Assemblée en date de ce jour, dont les stipulations sont entrées en vigueur ce jour.

Monsieur Jean-Georges Vongerichten ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Celui-ci aura néanmoins droit au remboursement des frais raisonnables exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Jean-Georges Vongerichten, préalablement pressenti, a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société qui lui sont confiées et a précisé qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

##### ***Confirmation des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire et des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant***

En conséquence de la première résolution ci-dessus, transformant la Société en société par actions simplifiée, les associés de la Société, après échanges de vues, confirment que les fonctions de :

- Monsieur Philippe ROUER, exerçant au 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, et
- ROUER, BERNARD, BRETOUT, dont le siège social est situé au 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société,

se poursuivent jusqu'au terme de leurs mandats, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **DIXIEME RESOLUTION**

##### ***Pouvoir pour l'accomplissement formalités légales***

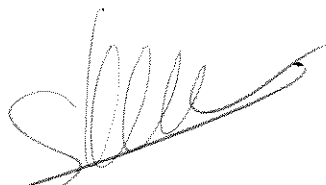
Les associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et d'enregistrement afférentes à la résolution ci-dessus adoptée.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

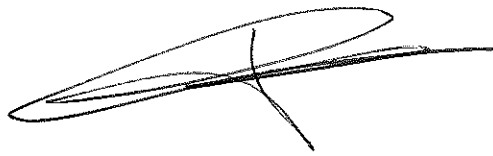
\*\*\*

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président de séance



Le secrétaire de séance

**ANNEXE 1**  
**Nouveaux statuts de la Société**

*Voir document joint*

AM

OK

**ANNEXE 2**  
**Formulaires de vote à distance**

*Voir document joint*

**15 MATIGNON**

Société anonyme au capital social de 93.330 euros  
Siège social : 15, avenue Matignon - 75008 PARIS  
RCS Paris 433 474 665

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2017**

*L'an 2017,*

*le 5 octobre,*

*à 15 heures,*

Les membres du Conseil d'Administration de la société **15 MATIGNON**, société anonyme au capital social de 93.330 euros, dont le siège social est situé 15, avenue Matignon – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 474 665 (la « **Société** »), se sont réunis dans les locaux du cabinet Miguérès Moulin sis 45, avenue Montaigne – 75008 Paris (5<sup>ème</sup> étage), sur convocation de Monsieur Jean-Georges Vongerichten, en qualité de Président du Conseil d'Administration, conformément aux stipulations de l'article 27 des statuts de la Société et aux dispositions légales et réglementaires applicables.

**SONT PRESENTS ET/OU REPRESENTES ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :**

- Monsieur Jean-Georges Vongerichten, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Monsieur Gérard Bal, membre du Conseil d'Administration, dûment représenté à la présente réunion par Monsieur Jean-Georges Vongerichten aux termes d'un pouvoir spécial en date du 5 octobre 2017 ; et
- la société Artémis SA, membre du Conseil d'Administration et représentée par Dominique De Charrin.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, Monsieur Philippe Rouer, régulièrement convoqué, est présent.

La présidence de la séance est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Georges Vongerichten.

Le Président du Conseil d'Administration, après émargement du registre de présence, constate que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés. En conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

**APRES AVOIR RAPPELE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUE :**

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 25 avril 2016, il a été évoqué la question de l'éventuelle transformation de la Société en société par actions simplifiée à l'effet de simplifier et d'assouplir son mode de gouvernance, le mode de gouvernance actuel de la Société (i.e. société anonyme avec Conseil d'Administration) impliquant une trop grande rigidité qui ne semble manifestement plus adaptée aux besoins actuels de la Société. A ce titre, la société par actions simplifiée offre davantage de souplesse puisque, dans le silence du législateur, les associés jouissent d'une liberté presque totale pour définir dans les statuts les règles applicables en matière de gouvernance et de prise de décisions, le Président étant le seul organe social obligatoire en vertu de la loi.

Il est également rappelé que le dernier exercice social de la Société ayant pris fin le 31 décembre 2016, il est envisagé de procéder à l'approbation annuelle des comptes sociaux de la Société. A ce titre, il est précisé que, conformément aux stipulations des statuts, les comptes sociaux sont arrêtés chaque année par le Conseil d'Administration.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration est appelé à sa réunir à l'effet de préparer ces opérations.

\*\*\*

En conséquence de tout ce qui précède, le Président du Conseil d'Administration rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la séance précédente du 25 avril 2016 ;
- arrêté des comptes de la société au 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultats et annexe) ;
- proposition d'affectation du résultat ;
- examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 ;
- point sur les mandats ;
- point sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- autorisation de la convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires et mandat à donner au Président du Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ladite convocation ;
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales ; et
- questions diverses.

\*\*\*

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des membres du Conseil d'Administration après avoir pris connaissance des documents listés ci-dessous :

- les copies des lettres de convocation remises en main propre à tous les membres du Conseil d'Administration ;
- la copie de la lettre de convocation remise en main propre au Commissaire aux comptes titulaire de la Société ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2016 ;
- les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat, annexe) ;
- les statuts actuels de la Société et le projet de statuts modifiés ;
- le projet de lettre de convocation à adresser à chaque actionnaire en vue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires ;
- le projet de lettre de convocation à adresser au Commissaire aux comptes titulaire en vue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires ;
- le texte des projets de résolutions à soumettre par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires ;
- le texte des projets de résolutions à soumettre au Conseil d'Administration.

\*\*\*

JGV  
DC

Puis le Président du Conseil d'Administration offre la parole aux membres du Conseil d'Administration.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

\*\*\*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST APPELE A SE PRONONCER SUR LES RESOLUTIONS SUIVANTES :**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

##### ***Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 25 avril 2016***

Le Président du Conseil d'Administration soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration le procès-verbal de la réunion précédente en date du 25 avril 2016.

Après lecture, les membres du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décident d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### ***Arrêté des comptes de la Société au 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultats et annexe)***

Le Président du Conseil d'Administration soumet aux membres du Conseil d'Administration (i) l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2016 et (ii) les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016 (en ce compris, le bilan, le compte de résultat et l'annexe), faisant apparaître une perte de (262.305,14) euros.

Les différents postes du bilan et du compte de résultat sont successivement analysés et laissent apparaître que :

- Le chiffre d'affaires net de la Société au titre de l'exercice 2016 s'élève à 3.704.516 euros, contre 4.310.108 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 14%.
- Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2016 s'élève à la somme négative de (263.196) euros, contre 110.637 euros au titre de l'exercice précédent.

Il tient compte des éléments suivants :

- dotations d'exploitation aux amortissements : 74.232 euros
- dotations aux provisions pour risques et charges : 20.000 euros
- Le résultat financier au titre de l'exercice 2016 s'élève à 54 euros, contre 1.980 euros au titre de l'exercice précédent. Il est décomposé comme suit :
  - différences positives de change : 290 euros
  - intérêts et charges assimilées : 232 euros
  - différences négatives de change : 3 euros
- Le résultat courant avant impôts de la Société au titre de l'exercice 2016 s'élève à la somme négative de (263.142) euros, contre 112.617 euros au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel de la Société au titre de l'exercice 2016 s'élève à la somme négative de (96) euros, contre la somme négative de (934) euros au titre de l'exercice précédent.

JGV  
De

- Le résultat net laisse apparaître une perte de (262.305,14) euros au titre de l'exercice 2016, contre un bénéfice de 112.750,35 euros au titre de l'exercice précédent, après un crédit d'impôt (taxe d'apprentissage) de 993 euros.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes les explications complémentaires sur ces résultats.

Le Président du Conseil d'Administration précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que pour l'exercice précédent.

Conformément à la loi, le Commissaire aux comptes sera appelé à certifier la régularité et la sincérité de ces documents.

Puis les membres du Conseil d'Administration procèdent à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Après examen des éléments qui précèdent, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, arrêtent définitivement les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils leur ont été présentés et se soldant par une perte de (262.305,14) euros.

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent ensuite les termes du rapport de gestion. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du Commissaire aux comptes.

Les membres du Conseil d'Administration chargent le Président du Conseil d'Administration de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### ***Proposition d'affectation du résultat***

Constatation faite que la Société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une perte de (262.305,14) euros, et sur proposition du Président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décident de proposer aux actionnaires de la Société d'affecter la perte réalisée par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (i) au poste « *Autres réserves* » à hauteur de 125.089,05 euros pour le porter de la somme de 125.089,05 euros à la somme de 0 euro et (ii) au poste « *Report à nouveau* » à hauteur du solde, pour le porter de la somme de 0 euro à la somme négative de (137 216,09) euros.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

#### ***Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016***

En application de l'article L 225-40-1 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rappelle que des conventions conclues au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce ont été conclues antérieurement et se sont poursuivies au cours de l'exercice 2016, à savoir :

- la convention de prestations de services du 15 décembre 2006 et son avenant n°1 du 28 décembre 2007 (relatif à son entrée en vigueur) ;
- l'avenant n°2 du 17 mai 2013 à la convention de prestations de services de 2006 ; et
- l'avenant n°3 du 14 novembre 2013 à la convention de prestation de service de 2006.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **CINQUIEME RESOLUTION**

### ***Point sur les mandats***

Le Conseil d'Administration examine ensuite la situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes.

#### ***(i) Mandats des Administrateurs***

Pour ce qui concerne Messieurs Jean-George Vongerichten et Gérard Bal, nous vous rappelons que leurs mandats ont été renouvelés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 avril 2016, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015, pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour ce qui concerne le mandat de la société Artémis, cette dernière a vu son mandat renouvelé pour six nouveaux exercices par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2015. En conséquence, ledit mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 et sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

#### ***(ii) Mandat du Président Directeur Général***

Monsieur Vongerichten a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration le 16 octobre 2000 et Président Directeur Général le 19 juin 2002. Son mandat d'administrateur a été renouvelé une première fois par l'assemblée générale du 30 juin 2004, une deuxième fois par celle du 30 juin 2010, et enfin une troisième fois par celle du 25 avril 2016 pour une durée de 6 années. Son mandat expirera donc lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021.

#### ***(iii) Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants***

Le Président du Conseil d'administration rappelle que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2013 ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2012, le mandat de Monsieur Philippe ROUER, demeurant 133 bis, rue de l'Université 75007 Paris, commissaire aux comptes titulaire et celui de la société SA Rouer, Bernard, Bretout, commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés pour six exercices supplémentaires.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société prendront donc fin à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **SIXIEME RESOLUTION**

### ***Point sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale***

Le Président du Conseil d'Administration rappelle au Conseil d'Administration que la Société s'est acquittée de ses obligations d'information en matière d'égalité professionnelle et salariale, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-1 du Code de Commerce.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

JGV  
R

## SEPTIEME RESOLUTION

### ***Autorisation de la convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires et mandat à donner au Président du Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ladite convocation***

En conséquence de ce qui précède, il est demandé au Conseil d'Administration de décider la convocation des actionnaires de la Société en assemblée générale ordinaire et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») le 20 octobre à 11 heures, dans les locaux du cabinet Miguérès Moulin, sis 45, avenue Montaigne – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du Jour** ») :

#### ***Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :***

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les plans d'options de souscription ou achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux 2016 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des charges non déductibles ; et
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,

#### ***Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :***

- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée ; et
- Modification des statuts de la Société en conséquence de la transformation et approbation des nouveaux statuts de la Société.

#### ***Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :***

- Constatation de la démission des membres du Conseil d'Administration et du Président-Directeur Général, avec effet à compter de la transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Nomination du premier Président de la Société, avec effet à compter de la transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Confirmation des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire et des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant ; et

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décident de convoquer l'Assemblée à l'effet de se prononcer sur l'Ordre du Jour.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour la convocation et la préparation de cette Assemblée, et en particulier à l'effet de procéder à l'envoi des lettres de convocation aux actionnaires et au Commissaire aux comptes en vue de ladite Assemblée et à arrêter le texte des résolutions qui y seront présentées.

Le Conseil d'Administration autorise également le Président du Conseil d'Administration de la Société à l'effet de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée dans les conditions et délai prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Il est précisé que le Président du Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs à un autre administrateur.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

##### ***Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales***

Les membres du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

\*\*\*


*Questions diverses : aucune autre question n'est abordée par les membres du Conseil d'Administration.*

\*\*\*

L'ordre du jour du Conseil d'Administration étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président du Conseil d'Administration déclare la séance levée à 16 heures.

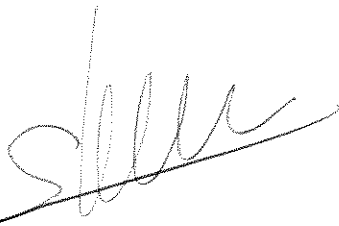
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil d'Administration

JGL ✓  
R



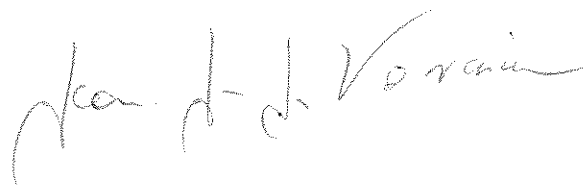
---

**Jean-Georges Vongerichten**  
Président du Conseil  
d'Administration



---

**Artémis S.A.**  
Membre du Conseil  
d'Administration  
Représentée par Monsieur  
Dominique de Charrin



---

**Gérard Bal**  
Membre du Conseil  
d'Administration  
Représenté par Monsieur  
Jean-George Vongerichten